

**MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB**  
**Place de l'Imbaisse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB**

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 août 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente août à dix-huit heures trente,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

**Date de la convocation** : le 24 août 2017.

**Présents** : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Lucienne ANDRIEU, Bernard ROQUE, Malvine MORERA, Fabien SCHURRER, Liz THOUREZ, Frédéric COSTE.

**Absents** : Marc BRICARD, Christine FERRET, Patricia ARNOLD, Bertrand CLÉMENT.

**Pouvoirs** : Christine FERRET à Yves ROBIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 35.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-France MAUREL pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1°) Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 27 juin 2017.
- 2°) Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
- 3°) Admission en non valeur de créances de 2007
- 4°) Acquisition des parcelles cadastrées section B n°1140 - 1141 - 1143
- 5°) Décision modificative sur le budget communal
- 6°) Prêt La Banque Postale : rachat prêt CA n° 02W5HW011PR (enfouissement réseaux secs Caminères)
- 7°) Prêt La Banque Postale : rachat prêt CA n° 02RE3Z013PR (enfouissement réseaux eaux usées Caminères)

**QUESTIONS DIVERSES**

**Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 27 juin 2017**

Le procès verbal de la séance du 27 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

**Point n°2 : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire explique que compte tenu des nombreux changements intervenus tant au niveau des administrations que des communes voisines, il était nécessaire de procéder à une mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde pour y intégrer l'ensemble des modifications utiles pour son efficacité.

Après avoir pris connaissance du document, c'est à l'unanimité que le Conseil Municipal approuve les termes de cette mise à jour.

**Point n°3 : Admission en non valeur de créances de 2007**

Monsieur le Maire fait part de l'état des créances irrécouvrables dressé par la trésorerie de Lamalou-les-Bains pour l'exercice 2007. Il indique qu'il s'agit de dettes de cantine et de garderie qu'il convient d'admettre en non valeur puisque la débitrice bénéficie d'une décision de justice d'effacement de ses dettes.

Le Conseil Municipal dans sa totalité approuve l'admission en non valeur des créances sus-décrites.

**Point n°4 : Acquisition des parcelles cadastrées section B 1140 - 1141 - 1143**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°045-2017, du 27 juin 2017, qui comportait une erreur au niveau des numéros de parcelles à acquérir.

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles sont situées chemin du Viala et qu'elles sont destinées à être intégrées dans la voirie communale.

Les élus confirment leur position favorable à l'acquisition de ces parcelles cédées pour l'euro symbolique.

## Point n°5 : Décision modificative n°1 sur le budget communal

Monsieur le Maire indique que des virements de crédits sont nécessaires pour assurer le paiement des honoraires des bureaux d'études en charge des projets en cours.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications sur le budget de la commune.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		37 800.00 €		
D 2031 : Frais d'études		12 200.00 €		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>50 000.00 €</b>		
D 2128 : Autres agenc. et aménag.	3 500.00 €			
D 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons	31 500.00 €			
D 2182 : Matériel de transport	15 000.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>50 000.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>50 000.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

## Point n°6 : Prêt La Banque Postale : rachat prêt CA n°02W5HW011PR (enfouissement réseaux secs Caminières)

Monsieur le Maire présente une offre de prêt de La Banque Postale destinée au rachat d'un prêt souscrit, en 2013, auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux secs dans la rue des Caminières. Les nouvelles conditions font apparaître un taux nettement inférieur à celui du prêt initial. L'opération très avantageuse pour la commune est validée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal qui autorise Monsieur le Maire à signer le contrat établi par La Banque Postale.

## Point n°7 : Prêt La Banque Postale : rachat prêt CA n°02RE3Z013PR (enfouissement réseaux eaux usées Caminières)

Comme pour le point 6, Monsieur le Maire présente une offre de prêt de La Banque destinée au rachat d'un prêt souscrit, en 2013, auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux d'enfouissement du réseau des eaux usées dans la rue des Caminières. Les nouvelles conditions font apparaître un taux nettement inférieur à celui du prêt initial. L'opération très avantageuse pour la commune est validée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal qui autorise Monsieur le Maire à signer le contrat établi par La Banque Postale.

## QUESTIONS DIVERSES

### Travaux sur la digue de l'Allée :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de nouvelles dégradations de la digue de l'Allée, malgré les travaux importants engagés en 2016.

Il explique que cette situation est la conséquence directe du remblai généré par la gravière installée sur la rive opposée. Ce remblai situé en zone inondable repousse les écoulements de crue frontalement à la digue de l'Allée. Ce phénomène amplifie et accélère considérablement les dommages sur l'ouvrage, déjà soumis, par nature, à l'érosion par l'Orb.

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a intégré cette problématique et soutient la commune dans sa requête auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Béziers pour obtenir l'organisation d'une réunion associant l'entreprise responsable du remblai, la commune des Aires, les services compétents de la DDTM et les techniciens du SMVOL pour débattre entre acteurs concernés et trouver les solutions pour faire évoluer la situation de manière constructive et durable.

Dans l'attente de cette rencontre, sollicitée depuis plus d'un an, la vulnérabilité de la digue s'accroît et il conviendrait de faire exécuter, sans attendre, à de nouveaux travaux de confortement.

Monsieur le Maire précise qu'il a récemment exposé à Christian BILHAC, Président de l'Association des Maires de l'Hérault, les difficultés qu'il rencontre à obtenir cette réunion. Aucune réponse ne lui est parvenue à ce jour.

Un devis a été établi par l'entreprise ACTIFOREST pour un montant de 13 680 € H.T.

Il faut savoir qu'aucune aide financière ne sera allouée pour cette opération.

Il demande aux élus de réfléchir avant que leur soit présentée une délibération sur ce sujet lors d'une prochaine séance.

### Pont suspendu :

Jean-Luc CARMINATI fait état de la dégradation des peintures du pont suspendu.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de signaler cette situation à l'Agence Départementale des Routes en vu d'obtenir une nécessaire rénovation.

### **Modification de la régie des "Droits de place" :**

Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui cette régie permet d'encaisser :

- Le droit de place des marchands ambulants
- Les photocopies
- Les fax
- La location des salles
- La location des tables rondes.

Il explique qu'il conviendrait d'une part de changer le nom de cette régie que ne correspond plus à son utilisation effective et que, d'autre part, un ajout de prestations doit être opéré intégrant les nouveaux services tels que la location d'un barnum ou le transport d'eau à La Borie Basse.

Ces modifications précisées en détail feront l'objet d'une délibération.

### **Non renouvellement des contrats aidés :**

Monsieur le Maire informe les élus d'une décision du gouvernement visant à ne plus renouveler les emplois en contrats aidés dont bénéficiaient les collectivités.

Le Pujol est concerné par cette mesure puisque 2 agents intervenant à l'école sont dans cette situation.

Une réflexion devra être menée pour solutionner cette problématique.

La séance est levée à 20 h.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 31 août 2017.  
*Le Maire, Yves ROBIN*